

RUANDA-URUNDI

KIBUNGO

Transmis à Monsieur le **O.M.P.**

Territoire : KIBUNGU

Résidence : RUANDA

Poste détaché de RWAMAGANA

P. V. N° 306/LR.



à ASTRIDA
RWAMAGANA, le 21/9 1956
Le Commissaire de Police **LAFFUT R.-**
S/ L'Officier de Police Judiciaire

PRO JUSTITIA

Date d'arrestation :

Prévenu :
inconnu

L'an mil neuf cent **soixante et un** le **20^e** jour
du mois de **septembre** vers heures.

Devant Nous **LAFFUT René** Commissaire de
Police — Officier de Police judiciaire, à compétence générale,
à RWAMAGANA, comparaît l' nommé

Prévention :
meurtre

Je porte à la connaissance de Monsieur le Procureur du Roi
à ASTRIDA les faits suivants

Le 20 septembre 61 dans la matinée je me suis rendu sur la
colline den MUKARANGE, com. MUKARANGE, chef. BUGANZA-S UD, pref
KIBUNGU afin d'y retrouvé des disparus. Près du marrai entre
les collines MUKARANGE et GIKAYA avons retrouvés trois
cadavres les nommés NYANGEZI - RUNINURA et un non identifié
dont voici les identités:

Plaignant :

NYANGEZI, alias RADILAS, fils de MUHESHI (ev) et de NYIRANTAWA
(ev) orig. MUKARANGE, com. MUKARANGE, chef. BUGANZA-
pref. KIBUNGU et y résidant, né en 1921, marié à
NYIRABAYUNDO, 5 enfants, race mututsi, clan UMUSHAMBO

Celui-ci portait deux coups de machettes sur le ventre et l
bras gauche cassé.

Objets saisis :

RUNIHURA, Médaré, fils de RWABUTOGA (ev) et d NZAMUGWIKA (ev)
orig. MUKARANGE, com. MUKARANGE, chef. BUGANZA-SUD
pref. KIBUNGU et y résidant, né en 1935, marié à NYIR
TOMBO, 2 enfants, race mututsi, clan UMUNYIGINYA.

Celui-ci portait un coup de machette région thoracique et l
crane fracassé.

Un cadavre non identifié qui portait sur le crâne deux coup
de machette et était méconnaissable.

Observations :

Je jure que le présent P.V. est sincère
LAFFUT R.-

RUANDA-URUNDI

Transmis à Monsieur le O/M.P.

Territoire : KIBUNGU

à ASTRIDA

Résidence : RUANDA

RWAMAGANA, le 21/9 1956

Poste détaché de RWAMAGANA

Le Commissaire de Police LAFFUT R.-

P. V. N° 304/LR.

L'Officier de Police Judiciaire

PRO JUSTITIA

Date d'arrestation :

L'an mil neuf cent soixante et un le 20^e jour

du mois de septembre vers heures.

Devant Nous LAFFUT René Commissaire de

Police — Officier de Police judiciaire, à compétence générale,
à Rwamagana, comparaît l. nommé

Je porte à la connaissance de Monsieur le Procureur du Roi
à ASTRIDA les faits suivants:

Je me suis rendu sur la colline de MUKARANGE, commune de
MUKARANGE, chefferie BUGANZA-SUD, préfecture de KIBUNGU;
le 20 septembre 61 dans la matinée afin de retrouver des
personnes disparuës.

Vers le milieu de la colline avons retrouvés quatre cadavre
des nommés KAJEGUHAKWA - SHIRIMPAKA - BUZUNA - SEBUNTAGA
dont voici les identités:

KAJEGUHAKWA, Wensislas, fils de SEBURIMBI (+) et de MUKAYIRE
(+) orig. de MUKARANGE, com. MUKARANGE, chef.
BUGANZA-SUD, préf. KIBUNGU et y résidant, né le
1902; marié à NYIRANJARA, 2 enfants, race mututsi
clan UMUKONO.

Celui-ci portait un coup de machette au front et un dans la
nuque.

SHIRIMPAKA, Paul; fils de RUZIGA (+) et de KAYISHIKI (+) orig.
MUKARANGE, com. MUKARANGE, chef. BUGANZA-SUD, préf.
KIBUNGU et y résidant, âgé de 43 ans, marié à
NYIRANGARE, 2 enfants, race mututsi, clan UMWEGA

Celui-ci portait quatre coups de machette région temporal,
frontale et occipitale.

BUZUNA, Pierre, fils de BIVASANA (+) et de NYIRINANI (ev)
orig. MUKARANGE, com. MUKARANGE, chef. BUGANZA-SUD
préf. KIBUNGU et y résidant, né en 1929, marié à
UZAMUKUNDE, 2 enfants, race muhutu, clan UMWEGA.

Omoplate complètement cassée du côté droit un coup de mach
te sur la tête.

SERUNTAGA, fils de MUHIRE (+) et de KANGEYO (ev) orig. de
MUKARANGE, commune MUKARANGE, chef. BUGANZA-SUD
préf. KIBUNGU et y résidant, né en 1933, marié à
célébataire, race muhutu, clan UMUSINDI.

La région temporale littéralement fendue.

Je jure que le présent P.V. est sincère.

LAFFUT R.-

Prévenu :
inconnu

Prévention :
meurtre

Plaignant :

Objets saisis :

Observations :